

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département du NORD
Arrondissement du LILLE
Commune de TEMPLEMARS**

Arrêté n° 46-2026 G

Nous, Maire de Templemars,
Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités
Territoriales,
Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 21 Mars
2026, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et
des adjoints,
Vu la délibération du 21 mars 2026 fixant à 8 le nombre
d'adjoints et 5 conseillers délégués

ARRETONS

- Article 1 :** A compter du 15 Avril 2026, délégation de fonction est donnée à
Monsieur PONTHEU Vincent, 2^{ème} adjoint, à l'effet d'exercer les
fonctions ayant trait au commerces, emploi, et la modernisation de
l'action municipale.
- Article 2 :** La directrice générale des services est chargée de l'exécution
du présent arrêté.

Fait à Templemars le 02/04/2026

**Le Maire,
P.H DESMETTRE**

Notifié à l'intéressé le

